



Garde alternée des enfants

Par **Mesenfants38**, le **20/08/2021 à 23:06**

Bjr.

Je suis séparé avec la mère de mes 3 enfants mineurs depuis juin 2018. accord de séparation à l'amiable. Sans jugement sans rien. Accord en commun non écrit de garde alternée 1 semaine chacun. Jusqu'à peu tout aller bien mais depuis que j'ai rencontré une personne. La maman a changé son comportement. Je souhaite uniquement que nos droits soit écrits dans les règles de l'art. Je ne souhaite pas plus mes enfants que la maman. Ce n'est pas ma conception. Un enfant devrait avoir autant sa maman que son papa mais je vous écris car j'ai lu que l'on pouvait remplir un formulaire d'homologation avec l'accord des 2 parties c'est la chose la plus simple de faire valoir ses droits si les 2 parties sont d'accord. Alors quel est ce formulaire et savoir si je prends le bon chemin.

Cordialement

Par **Zénas Nomikos**, le **21/08/2021 à 15:46**

Bonjour,

je vous propose d'envoyer par courrier une requête au JAF.

juge aux affaires familiales : JAF du TJ :

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/juge-affaires-familiales-tribunal-judiciaire-29573.htm>

Pour saisir le JAF : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764>

Par **P.M.**, le **21/08/2021 à 16:11**

Bonjour,

Je vous propose [cette notice](#) et [le formulaire...](#)

Par **Zénas Nomikos**, le **21/08/2021** à **17:11**

Bonjour PM,

merci pour tout. Vous êtes au top!

Sincèrement.

Par **P.M.**, le **21/08/2021** à **18:28**

On fait ce que l'on peut...

c'est sympa...